



Formation à destination des AVOCATS

Formation DALO/DAHO

OBJECTIFS & COMPÉTENCES VISÉES

Permettre aux acteurs du secteur du logement d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire et les enjeux de la loi DALO. Tout en explorant des questions précises concernant le DAHO à travers les études de cas.

- Comprendre l'esprit de la Loi DALO et ses grands principes
- Connaître la procédure - savoir repérer d'éventuels manquements
- Connaître les critères sur lesquels la Comed doit fonder sa décision d'acceptation ou de rejet
- Apprécier la pertinence du recours en excès de pouvoir
- Savoir présenter et argumenter le REP
- Connaître les délais et apprécier l'opportunité du référé suspension
- Connaître la procédure et les moyens à disposition du préfet pour héberger / reloger connaître les
- Voies de contestation en cas de refus par un bailleur d'une candidature présentée au titre du DALO
- Connaître les possibilités de renforcer l'impact de l'astreinte

VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION :
6 heures sur 2 jours

DATES : 15 et 22 novembre 2022

HORAIRES : 17h à 20h

Inscription via le [formulaire en ligne](#)

FORMAT : Distanciel (visioconférence)

Nombre de participants

minimum : 8

Nombre de participants maximum : 16

PUBLIC CIBLE :

- Avocats

PRÉ-REQUIS : connaissance du contentieux administratif

ACCESSIBILITÉ ET COMPENSATION DU

HANDICAP : contacter Diane Forin, la référente handicap, afin de voir ensemble la manière dont nous pouvons adapter notre prestation à vos besoins (formation@assodalo.org)

TARIFS

- Tarif : 250 € par participant

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Genèse de la loi DALO
- La loi DALO
- Le suivi de la loi
- La procédure du recours amiable
- Les critères de la décision de la commission de médiation
- Les différentes voies de contestation
- Contenu et argumentation du REP
- Délais et prise en compte de l'urgence
- L'action du préfet pour reloger
- L'action du préfet pour héberger
- Le recours en injonction dans le cas de l'inaction du préfet
- Cas particulier : recours en injonction dans le cas d'un refus du bailleur
- L'astreinte
- Les situations permettant au préfet de s'estimer délié de son obligation
- La procédure du recours indemnitaire
- La faute de l'État et le préjudice
- Le montant

APPROCHE PEDAGOGIQUE

(théorique et juridique, documents supports)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires en visioconférence
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Travaux en sous-groupe et temps de restitution

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation
- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (Quizz)
- Mises en situation et cas pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation à chaud
- Cas pratique final
- Formulaire d'évaluation de la formation à froid (un mois plus tard)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.



Association DALO (Droit au logement opposable)

MVAC – 8 rue du Général Renault – 75011 Paris

formation@assodalo.org

SIRET n° 813 824 422 00022

Activité de formation déclarée sous le numéro 11755860875

<http://droitaulogementopposable.org>